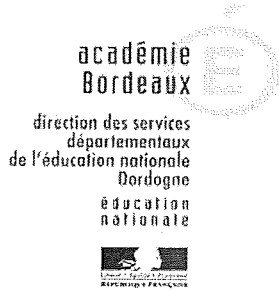


Périgueux, le 7 juin 2013



RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation(s) syndicale(s) à l'origine de la demande de négociation préalable :

SE UNSA Dordogne

Date du courrier invitant à la négociation préalable : **5 juin 2013**

Date / heure / lieu de la négociation :

7 juin 2013 - 13 heures 15

DSDEN de la Dordogne – 20 rue Alfred de Musset - PERIGUEUX

I – Participants :

- Représentants des organisations syndicales représentatives concernées :

- Monsieur Jérôme BOUSQUET, secrétaire départemental
- Madame Natacha ETOURNEAU
- Madame Sabine TURSCHWEL
- Monsieur Thierry DEVAUX

- Représentants de l'administration :

- Madame Jacqueline ORLAY, DASEN DSDEN
- Monsieur Bruno BREVET, secrétaire général
- Monsieur Alain GRIFFOUL, IEN – A
- Madame Marie-Annick BONY, chef de cabinet

II Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par l'administration

1) Situation des EVS aide administrative dans les écoles

Revendications des organisations syndicales

- Demande d'un bilan détaillé sur la situation des EVS et évolution sur les trois dernières années
- Demande du renouvellement des EVS assistance administrative et de l'augmentation de leur nombre, de création d'un secrétariat pérenne, d'allègement pour la direction au vu des postes fractionnés dont la quotité horaire est incomplète, et d'une attention particulière pour l'école Lakanal

Réponses de l'administration :

EVS dédiés à l'assistance administrative

Septembre 2010 – 232 contrats
Septembre 2011 – 163 contrats
Octobre 2011 – 100 contrats
Février 2012 – 110 contrats
Juin / Juillet 2012 – 107 contrats

Septembre 2012 – 58 contrats

Mai 2013 – 55 contrats

30 juin 2013 – 55 contrats dont 35 sont susceptibles de pouvoir être renouvelés

A ce jour, le contingent départemental pour l'année scolaire prochaine n'est pas connu. A partir du moment où ce contingent sera déterminé et en fonction du nombre de contrats disponibles, des critères de priorité pourront mis en place. Il faut à cet égard souligner la préoccupation principale qui doit résulter de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

2) Bilan sur les décharges de direction

Revendications de l'organisation syndicale :

- Demande d'un bilan sur les 2 jours de décharge pour les directeurs d'école de moins de 4 classes.
- Demande d'un calendrier précis des jours de décharge accordés
- Demande que les enseignants sur postes fractionnés dont les quotités sont incomplètes puissent être utilisés pour l'aide à la direction

Réponses de l'administration

Etat de situation : 135 écoles à 2 classes, 70 écoles à 3 classes. A ce jour, 91% des directeurs d'école ont obtenu au moins une journée de décharge. Il est à noter que, pour certaines unités, le ou la directeur d'école n'a pas souhaité bénéficier de jours de décharge.

L'explication tient au nombre de remplaçants disponibles, en rappelant que le nombre cumulé de journées non remplacées au sein de toutes classes depuis la rentrée 2012 est supérieur à 900. Il faut rappeler que la priorité est donnée au remplacement des enseignants pour garantir la continuité de l'enseignement et la réussite de tous les élèves.

3) Bilan des « invitations » aux réunions de directeurs

Revendications de l'organisation syndicale :

Demande d'un bilan chiffré des invitations à réunion pour les directeurs de la part des circonscriptions.

Réponses de l'administration

En moyenne par circonscription et pour chaque directeur, 1 réunion à la pré-rentrée et 3 réunions, par secteur de collège, sont prévues. Par ailleurs, la réflexion doit porter sur l'organisation actuelle des écoles et leur réseau au sein du département. La synergie doit dès lors être recherchée car elle permettra d'améliorer les conditions de travail des directeurs d'école.

4) Postes de direction vacants depuis 3 ans

Revendications de l'organisation syndicale :

Demande d'un bilan du nombre de postes de direction vacants à l'issue du mouvement pour les trois dernières années.

Réponses de l'administration

2011 : 21

2012 : 14


2013 : 7

III Conclusions de la négociation

- les points d'accord :
Postes de direction vacants depuis 3 ans
« invitations » aux réunions de directeurs
Décharges de direction - mesures locales pouvant être prises (notamment dans le cadre du CHSCT) pour améliorer les conditions de travail des directeurs d'écoles

- les points de désaccord :
Situation des EVS aide administrative dans les écoles
Mesures de décharges supplémentaires des directeurs pour la rentrée prochaine

La directrice académique,



Jacqueline ORLAY

Le ou les représentants syndical (aux),
Jérôme BOUSQUET

